
ÉDITORIAL

FAIRE FACE À L'ÉCHEC

Le 30 octobre dernier, le Conseil des recteurs francophones et le ministre William Ancion tombaient d'accord sur le principe d'organiser, vers la fin du premier semestre, un test à caractère obligatoire auprès des étudiants de première candidature, toutes filières confondues, le contenu et le moment précis de ce test devant être définis en janvier 98. Ceux qui échoueraient à cette épreuve d'évaluation seraient alors dirigés vers un programme de remédiation, étant entendu – cet aspect de l'accord mérite d'être souligné – que la période mise à profit pour se remettre à niveau, avant de se réinscrire en première candidature ou de se réorienter, n'entrerait pas dans le calcul prévu par le décret « Trisseurs », imposant la réussite du premier cycle en trois années au maximum.

Avant même que ses modalités pratiques soient définies, ce projet a soulevé, comme chacun sait, de très vives réactions dans la communauté étudiante. La Fédération des étudiants francophones y a vu, pour reprendre l'expression d'un de ses porte-parole, la menace d'une sorte de « guillotine sociale » sacrifiant les plus défavorisés, un coup porté à la démocratisation des études universitaires et, à tout le moins, une procédure de sélection supplémentaire, susceptible, à plus ou moins long terme, de frayer la voie d'un examen d'entrée.

Il faut toutefois, dans ce débat brûlant – et parce qu'il est brûlant –, raison garder et remettre les choses à leur juste place.

La véritable "guillotine", s'il en est une, est celle du taux d'échec en première candidature : autour de 60 %. Les raisons en sont nombreuses et complexes. Elles tiennent autant aux difficultés que beaucoup d'étudiants rencontrent à s'adapter aux formes spécifiques de l'enseignement universitaire qu'à l'écart qui se creuse entre les compétences détenues à l'issue du secondaire et les exigences de l'université, en fait d'esprit critique, de capacité à l'abstraction, de

culture générale, de méthode de travail, voire de simple maîtrise de la langue française. Le score moyen des étudiants soumis au test d'évaluation organisé depuis trois ans à l'ULg par le département de français de l'Institut supérieur des langues vivantes ne s'élève, ainsi, qu'à 58 % (voir notre article en p. 11).

Dans ces conditions, quelque forme qu'ils prennent, l'épreuve d'évaluation générale envisagée et le programme de remédiation s'avèrent indispensables : qu'advient-il en effet de la démocratie des études universitaires si le taux d'échec en première candidature ne régresse pas ?

Une alternative à cette épreuve existerait cependant, si les obstacles qui s'y opposent pouvaient être levés : l'organisation d'une année propédeutique, soit transversale à l'ensemble des facultés, soit (ce qui serait sans doute préférable) organisée par chaque faculté en fonction des spécificités de ses programmes et de son domaine. Les avantages de cette formule tombent sous le sens. Non seulement les étudiants bénéficieraient d'une solide mise à niveau, mais, peu à peu acclimatés à l'enseignement universitaire, ils seraient en mesure de choisir, mieux armés et en meilleure connaissance de cause, la filière d'études accordée à leurs capacités et à leurs intérêts.

Véritable Arlésienne du monde universitaire – souvent annoncée, jamais réalisée –, cette année propédeutique soulève, on le sait, de gros problèmes en termes de financement et d'allongement de la durée des études. Il n'en est pas moins regrettable, vu les atouts que pourraient en retirer les étudiants, qu'elle ne figure pas à l'ordre du jour des négociations entre les différents acteurs concernés.

La Rédaction